

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
LARDIER et VALENCA



Département des  
HAUTES-ALPES

DELIBERATION N°60-2018

Nombre de Conseillers :

Séance du 13 NOVEMBRE 2018

En exercice : 8

Présents : 6

Votants : 6

L'an deux mille dix-huit le mardi 13 novembre à 18h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 6 novembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

**Présents:** M. COSTORIER Rémi. M. NOMIUS Jean-Pierre, M. ROBERT Joël, Mme STEFANI Noëlle, Mme BLANC Danielle, M. MEYSSONNIER Gérard.

**Absents excusés :** Pierre POUILLARD

**Absent non excusé :** M. FAURE Jean Claude

**Objet : convention entre commune/ communauté d'agglomération et Département**

Le maire présente l'opération de sécurité des voies communales du Plan de Lardier et de la RD 1085. Cette opération consiste à sécuriser l'intersection des deux voies communales : VC de la zone d'activité, des vergers du Plan de Lardier et la VC du Plan pour desservir toute la population de la zone et plusieurs équipements économiques (4 exploitations arboricoles, laboratoire Acanthis, etc..) cette voie est aussi utilisée par les populations des communes voisines (Haut Vitrolles et Barillonnette)

Une convention de partenariat avec la communauté d'Agglomération de GAP TALLARD DURANCE, le Département et la commune représente un investissement de 490 000 € pour une participation communale de 53 000 € HT, participation du Conseil Département de 384 000 € et de la Communauté d'Agglomération GTD à hauteur de 53 000 €.

Le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des présents :

- autorise le Maire à signer cette convention

Fait et délibéré, le 13 novembre 2018

Le Maire  
Rémi COSTORIER

